bien cruel, celui qui pourroit ſe mettre à la tête d'une armée contre la nation? On a dit, „ qu'il „ n'étoit inviolable que pour chaque citoyen, & „ non pour la nation entiere „. D'après ce principe, les repréſentans du peuple ne ſeroient-ils donc plus inviolables pour le peuple, dans tout ce qu'ils auront dit, fait, ou écrit pendant une ſeſſion? Je lis dans Rouſſeau. „ Là où je ne vois ni „ la loi, qui pourſuit, ni la loi, qui condamne, „ je ne veux pas m'en rapporter à la volonté gé„ nérale; car la volonté générale ne peut pro„ noncer comme volonté générale, ni ſur un homme „ ni ſur un fait. „

„ Que ſi vous ôtez à Louis le droit d'être inviolable comme roi, vous ne pouvez lui ôter le droit d'être jugé comme citoyen: & dans ce dernier cas, je vous demande où ſont ces formes conſervatrices? Où ſont ces jurés, ces eſpeces d'otages de la vie & de l'honneur des citoyens? Je vous demande où eſt cette proportion de ſuffrages, que la loi a ſi ſagement établie? Où eſt ce ſcrutin ſilencieux, qui enferme dans la même urne & l'opinion & la conſcience du juge? Je vous parle avec la franchiſe d'un homme libre. Je cherche parmi vous des juges, & je n'y vois que des accuſateurs. Vous voulez prononcer ſur les délits de Louis; & vous, vous-mêmes, vous l'avez accuſé! Vous voulez prononcer ſur Louis; & vous avez publiquement émis votre vœu à ſon égard! Vous voulez prononcer ſur Louis; & vos opinions courent l'Europe! „

NOUVELLES